

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 SEPTEMBRE 2023

17 membres du CA sont présents. Le quorum est atteint. Début de la séance à 17h36

Secrétaire de séance : Madame Corinne Bonito, secrétaire de direction.

Informations :

- ♦ Election des représentants élus des parents au CA le 13/10 : Le décret n°2023-805 du 21 août 2023 permet le vote électronique pour cette élection. Le logiciel Pronote ne pouvant pas être utilisé, l'établissement est dans l'obligation de trouver et de financer un prestataire privé pour mettre en place cette élection. Pour ces raisons, le principal n'a donc pas choisi ce mode de vote.
- ♦ Avancée des travaux du collège : Le principal a sollicité M. Vaisse pour connaître l'avancée des travaux. Il fait lecture de sa réponse « *Suite à des problèmes de fondation, le Dossier de Consultation des Entreprises (phase DCE) a pris du retard, cependant l'appel d'offres travaux a été lancé début juillet 2023. Actuellement, le Département attend les offres des entreprises prévues vendredi 14 octobre 2023. Conformément aux objectifs, la notification des marchés de travaux ainsi que le démarrage des travaux est envisagé au 1er trimestre 2024 pour une ouverture de l'établissement au 4^e trimestre 2025.* »

Le principal s'étonne que des voitures puissent stationner sur le terrain du futur collège alors qu'il avait demandé au Conseil Départemental la possibilité d'utiliser le parking pour les enseignants du collège. Il lui a été répondu que c'était le promoteur immobilier qui assurait l'accès et la sécurité du parking.

Arrivée d'un membre à 17h39. (18 membre présents)

M. Pellicani s'étonne des problèmes de fondation. Il indique qu'il a demandé au promoteur une clôture de séparation entre l'immeuble et le terrain du collège, qui n'est toujours pas faite. M. Pellicani en profite pour demander au principal la possibilité d'avoir les plans du collège en numérique. Il est répondu qu'un envoi par mail ou la consultation sur place sont possibles.

- ♦ Le principal présente et souhaite la bienvenue à Mme Gimet Yasmina, principale-adjointe qui remplace M. Libérali.
- ♦ Vaccination HPV : L'ARS a lancé une campagne de vaccination contre le papillomavirus uniquement à destination des élèves de 5^{ème}.

I- Approbation du compte rendu du précédent conseil d'administration

4 abstentions 14 approbations

II – Bilans année 2022-2023

Bilan Orientation et DNB : 123 élèves concernés

Orientation en 2GT : 70 % 78,62 % en 2022.

Cela représente 86 élèves. 70 d'entre eux sont allés sur le lycée de secteur (Rempart). Les lycées plébiscités autre que celui de secteur sont les lycées Marseilleveyre, Thiers, Périer et les lycées privés.

<u>Orientation en Pro</u> : 23,76 %	10,78 % en 2022
<u>Apprentissage</u> : 1,62 %	4,58 % en 2022
<u>Doublements</u> : 4,87 %	3,05 % en 2022

A l'issue du 2nd tour en juillet, 11 élèves étaient non affectés. 4 élèves doublant de 3^{ème} cette année qui n'ont pas eu d'affectation après le 3^{ème} tour en septembre.

Résultats DNB : 121 élèves présents. 102 reçus. 84,3 % d'admis contre 89 % en 2022

Arrivée d'un membre à 17h50. (19 membre présents)

Le principal explique que la chute de ces résultats peut s'expliquer par le fait que la cohorte des élèves de 3^{ème} est celle de la 1^{ère} génération COVID qui a connu le confinement en 6^{ème} et l'école à distance pendant plusieurs mois.

Une analyse plus fine pourra se faire lors de l'envoi par le Rectorat des résultats du DNB. Chaque établissement reçoit les résultats du D.N.B. qui permettent une comparaison, par classe, par réseau, par département et par académie. Cela permet à l'établissement de mieux se situer parmi ces différents indicateurs.

Il y a une cohérence entre résultat de l'orientation et du DNB, avec notamment une chute de l'orientation en 2nd générale.

Il est nécessaire de mettre en place des dispositifs pour que les élèves en difficulté puissent passer le DNB série professionnelle tout en étant en 3^{ème} générale.

Il n'est plus possible d'inscrire les élèves au CFG (Certificat de Formation Générale) quand ils sont en 3^{ème} générale. Auparavant, cela se faisait mais ce n'était pas règlementaire. Cela augmentait le résultat des admis au DNB. Cela permettait toutefois à ces élèves en difficulté d'obtenir un diplôme en sortant de la 3^{ème}.

Bilan des actions éducatives :

Les bilans établis par les enseignants ont été envoyés par mail aux membres du CA.

B.I.A : Brevet Initiation à l'Aéronautique : (Mme Simoncini)

5 élèves ont présenté le BIA, 3 élèves ont réussi. Accompagnés de leurs parents, les élèves lauréats ont pu se rendre sur la base de Hyères et bénéficier d'une initiation au pilotage.

Cette année 20 élèves se sont inscrits avec un risque d'abandon de l'option pour certains d'entre eux. Plusieurs demandes ont été faites auprès des comités de pilotage pour financer des initiations de pilotage. Aucun retour à ce jour.

L'enseignante responsable de l'option BIA explique que l'heure de cette option est prise sur la DHG. Elle est soumise au bon vouloir du chef d'établissement. Elle souhaiterait que cette heure soit officialisée et pérennisée pour les prochaines années.

Un parent demande quelle est la proportion des filles dans cette option.

L'année dernière c'était 1 fille pour 5 garçons. Cette année, il y a quelques filles sur les 20 inscrits. La parité n'est cependant pas respectée.

Association sportive : 164 licenciés. 93 garçons. 71 filles. Augmentation des filles en 6^{ème}. Activités : Aviron, basket, tennis de table, step. Bons résultats obtenus en section sportive Aviron puisque le collège est champion académique en Aviron rivière et vice-champion en Aviron indoor. Nouveauté en juin 2023 avec le mini séjour au Frioul pour les licenciés de 6^{ème}.

Bilan vie scolaire : Augmentation de l'absentéisme pour les élèves de 6^{ème}. Un travail est à mener auprès des élèves sur les retards et les exclusions.

Eloquentia (Monsieur Nicoud-Morabito) : Action menée avec le soutien de Mme Abensour. Pédagogie centrée sur l'oral. Le collège a œuvré pour mener à bien un projet inter collège. Pour exemple, l'élève qui a gagné le concours d'éloquence (prestation devant 200 personnes) était en larmes lors de la 1^{ère} séance. C'est un beau projet qui est reconduit cette année avec la classe de 3ND.

Conseil Vie Collégien : Actuellement, ce sont les élèves élus l'année dernière qui animent le C.V.C, et ce jusqu'à la prochaine élection en octobre. Une action de solidarité pour le Maroc n'a pu aboutir car les associations demandent de l'argent. Le collège ne peut pas être l'intermédiaire des associations pour récolter des fonds.

Il est prévu la reconduction du bal de fin d'année des 3^{ème}.

Séjour Plein Air Ancelle : Retour positif des parents. Activités : Rafting, randonnées, via ferrata. Cette année le séjour Plein Air se fera en Ardèche.

Un parent demande qu'en est-il de la réécriture de la charte scolaire ?

De nouvelles réglementations sont parues dans le Bulletin Officiel du 23/06. Un groupe de travail s'est réuni en juillet. Il est prévu de faire passer la nouvelle charte au prochain conseil d'administration.

Foyer Socio Educatif : Les sources de financement du foyer proviennent des cotisations des familles, des photos scolaires, de la redevance de la machine à café, d'un excédent de trésorerie de l'année précédente.

La CPE indique que le photographe qui assure la prestation des photos scolaires a changé. Les commandes des photos se font exclusivement sur internet. Cela ne fonctionne pas aussi bien que l'année dernière. Il est à prévoir une baisse des recettes.

M. Pellicani demande quelles sont les montants des différentes recettes. Il est répondu que cela ne peut pas se dire en CA.

M Pellicani déplore le manque de transparence car le budget n'est pas communiqué.

Il est indiqué que le FSE est une association loi 1901 et que les comptes ne peuvent être diffusés uniquement lors de l'assemblée générale du foyer.

Le foyer finance les sorties et séjours scolaires (Rome, Ancelle, Frioul), les spectacles (Very Maths Trip), les activités pédagogiques, la décoration pour le bal, les photos scolaires.....

Le FSE est dynamique car il finance beaucoup d'actions pour une cotisation de 12 €/an.

L'Assemblée Générale et le Bureau du FSE se réuniront prochainement. Les parents seront invités.

Le principal rappelle qu'il reste 900 € sur le programme 141 qui finance les sorties. De ce fait, il n'y a plus de sorties scolaires jusqu'à la fin de l'année civile.

Un parent demande si les familles savent qu'elles ont la possibilité de donner plus que 12 €. ? Il est répondu que non.

Un parent précise que le FSE n'est pas mis en valeur lors de l'inscription.

Le principal ajoute qu'en tant qu'association, le FSE peut demander une subvention auprès de la Mairie.

Le principal remercie chacun pour l'engagement auprès des élèves.

Nouveau collège : Le principal relie le mail reçu par le Conseil Départemental.

Mme Bernasconi indique que la présence d'un membre du Département est l'occasion de pouvoir répondre à toutes les questions sur ce nouveau collège, même si la communication entre le collège et le Département fonctionne bien.

Elle précise que sa présence reflète l'engagement et l'intérêt du Département pour la construction du collège.

III – Règlement intérieur du collège

Lecture des modifications. Un additif au règlement intérieur sera inséré dans le carnet de liaison.

Vote à l'unanimité A.T. n°2

IV – Budget séjour ski

Un séjour au ski à Ancelle est prévu du 17 au 22 décembre pour 45 élèves de 4^{ème}. La participation des familles est de 360€. Ce séjour est organisé plus tôt par rapport aux autres années à cause du changement de logiciel comptable. En effet, l'agence comptable conseille de ne pas faire de voyages sur l'année 2024. Le gestionnaire explique que ce logiciel va considérablement alourdir les tâches comptables. Il donne un exemple : avec le logiciel actuel, une seule écriture comptable suffit pour enregistrer l'ensemble de l'encaissement des familles. Avec le logiciel Opale, il faut passer une écriture comptable par famille.

Vote à l'unanimité A.T. n° 5

V – Conventions

Convention d'adhésion à la centrale d'achat :

Le Conseil Départemental souhaite créer une centrale d'achat pour les denrées alimentaires. Plusieurs avantages : mutualiser les achats et avoir des prix intéressants, respect de la loi Egalim et des règles de passation des marchés publics.

Il est nécessaire que beaucoup d'établissements y adhèrent pour que le Conseil Départemental ait une puissance de négociation face aux fournisseurs.

Il est prévu via cette convention la possibilité d'achats de surgelés, fruits et légumes, viande fraîche, produits d'entretien, consommables d'hygiène et fournitures de bureau.

Le 1^{er} lot qui concerne l'épicerie entre en vigueur fin septembre 2023. Ce marché est conclu pour une durée de 3 à 4 ans.

Le chef de cuisine indique qu'il existe beaucoup d'incertitudes dans cette convention car le collège s'engage sur 4 ans pour le marché de l'épicerie. Il y a la possibilité d'acheter d'ailleurs mais on ne connaît pas les conditions.

Cette adhésion permettrait l'obtention de produits de bonnes qualités à des prix abordables et d'améliorer la qualité de l'assiette pour l'élève.

Mme Bernasconi ajoute que l'objectif du Département est de faire avancer les choses dans le domaine de la restauration. Quelles sont les réticences qui empêcheraient le collège d'adhérer à cette convention ?

Certaines réponses aux questions posées dépendent du nombre de collèges qui souscriront à la convention. Il n'est pas dangereux pour le collège de s'engager. C'est un gain de temps dans le choix et l'achat des denrées alimentaires.

Vote à l'unanimité A.T. n°6

Convention de mise à disposition gymnase Corderie

Le gymnase de la Corderie est utilisé pour l'activité basket de l'association sportive du collège, le mercredi après-midi du 4/09/23 au 06/07/24.

L'enseignante d'EPS indique que des travaux ont été réalisés : remplacement de fenêtres et réparation du chauffage. Par contre l'insonorisation est toujours mauvaise. Aussi, les enseignants ne veulent plus que les compétitions de basket se déroulent dans ce gymnase. Elles ont lieu dans d'autres gymnases

Le gymnase de la Corderie est uniquement un lieu d'entraînement.

Vote à l'unanimité A.T. n°3

Convention Centre social Corderie

Le principal et la principale-adjointe ont reçu la représentante de l'association de la Maison Pour Tous Corderie. Lors de cette entrevue des modifications ont été apportées à la convention sauf celles concernant l'adresse et les coordonnées du collège. Cette convention régit l'accueil de l'élève au centre social Corderie dans le cadre de l'exclusion/inclusion. Le centre accueille pour une durée de cinq jours, l'élève qui est exclu temporairement du collège. Les retours des parents et des élèves sont souvent positifs.

Vote de la convention avec les modifications demandées : adresse et coordonnées

Vote à l'unanimité A.T. n°1

Convention de mise à disposition de portable

Cette convention régleme l'utilisation des ordinateurs portables distribués à tous les 6^{ème} et aux nouveaux arrivants pour les autres niveaux.

Un parent d'élève déplore le retard dans la distribution de la carte Cjeune. Les parents sont mécontents car ils ont dû payer la cotisation pour l'accès aux clubs sportifs, habituellement pris en charge par la carte Cjeune.

Il est indiqué qu'un problème technique a retardé la distribution des tablettes et des identifiants / mot de passe (liés à la tablette) qui servent à l'activation de la carte Cjeune.

Mme Bernasconi s'étonne que les clubs sportifs et associations pressurent les parents pour le paiement de la cotisation alors qu'ils ont connaissance du dispositif de la carte Cjeune.

Un parent d'élève indique que certains clubs demandent un chèque de caution en attendant d'avoir le paiement par le biais de la carte Cjeune.

Le principal indique qu'il existe aussi le dispositif Pass'Sport soumis à conditions de ressources. Il permet un crédit de 50€ pour les activités sportives.

Les parents doivent créer un compte par le biais d'Educonnect, qui sert également à faire les demandes de bourses en ligne et rassemble des informations concernant la scolarité de l'élève.

Vote à l'unanimité A.T. n°4

VI – Délégation de signature du principal-adjoint (autre que les questions financières)

La délégation de signature permet à la principale-adjointe, de signer tous les documents sauf ceux à caractère financier.

Vote à l'unanimité A.N.T n°7

VII – Présentation de l'évaluation de l'établissement

Le Conseil d'Evaluation de l'Ecole crée par la loi du 26/07/2019, évalue en toute indépendance l'organisation et les résultats de l'enseignement scolaire. Chaque établissement doit donc être évalué.

Visionnage d'un powerpoint sur les objectifs de l'évaluation et des dates clés.

Phase d'auto-évaluation à partir de janvier 2024. Les domaines d'études sont :

- Apprentissage
- Vie de l'élève
- Environnement
- Acteurs / fonctionnement

Du 13/10 au 13/11 : Envoi en ligne d'un questionnaire anonyme par Pronote à toute la communauté éducative (parents, élèves, professeurs et personnels non enseignants) et retour des réponses.

Fin novembre : présentation des résultats

Novembre-décembre : rédaction d'un rapport d'auto-évaluation de 15 à 20 pages.

Un parent d'élève demande si tout le monde pourra accéder aux résultats.

Il y aura une présentation d'une synthèse à toute la communauté éducative. Les parents auront accès à cette synthèse par le biais de leurs représentants.

Le questionnaire est établi par le conseil de l'évaluation de l'école. Il est en ligne sur le site : www.education.gouv.fr

Un parent demande si la direction a été sollicitée pour évaluer d'autres collèges ? Il est répondu que non mais cela peut être possible, puisque le comité de pilotage est composé de divers personnels de l'éducation nationale : inspecteurs, personnels de direction, C.P.E.

V – Informations et questions diverses

Questions des parents d'élèves :

1) *Si le problème a déjà été évoqué, il persiste encore à ce jour : parents et enfants se plaignent d'un temps de repas trop court lors de la cantine. Enlever son enfant de la demi-pension n'est pas une option plébiscitée par bon nombre de familles, quels autres leviers peuvent être envisagés à ce sujet ?*

Un travail a été fait sur les emplois du temps pour que certaines classes terminent à 11h et puissent manger. Les élèves étant trop nombreux, cela impose la fermeture à 11h du bureau de la vie scolaire les lundis et les jeudis. La CPE indique qu'il y a 110 élèves à 11h30 au réfectoire avec un seul surveillant.

Un parent d'élève demande s'il ne serait pas mieux de passer au forfait 2 jours ?

Il est répondu que la crainte du service gestion est que l'ouverture du forfait 2 jours entraîne plus d'inscriptions à la demi-pension. Le principal précise que sur 150 élèves en 6^{ème}, 126 sont demi-pensionnaires.

Un parent demande d'élève si cette contrainte de la demi-pension ne serait pas à faire remonter, en arguant le fait que d'avoir des classes de 30 élèves entraînent un problème d'effectif à la cantine. Le principal indique avoir sollicité le Département à ce sujet. La CPE ajoute que les élèves ont 11 minutes pour manger.

2) *Très peu de bancs sont présents dans la cour de récréation en rapport avec le nombre d'élèves présents. De nouveaux bancs ou espaces permettant de s'asseoir sont-ils possibles ?*

Pour cela, il faut trouver des fonds et de la place.

Un parent d'élève fait remarquer que cela fait partie de l'amélioration du climat scolaire. Cela empêcherait que les élèves ne se fassent chasser des bancs et créer ainsi des problèmes.

Mme Bernasconi indique qu'une demande de subvention pour l'obtention de bancs peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

3) *En cette rentrée scolaire, l'ensemble des enfants ayant des besoins spécifiques bénéficient-ils des aides auxquelles ils ont droit dans le collège ?*

Oui. Les heures de besoin en A.E.S.H sont couvertes.

Le principal indique que les heures sont données par le PIAL pour couvrir les besoins. 1 élève est couvert à hauteur de 32h, et un minimum de 5h est attribué pour chaque élève. Plusieurs élèves à besoin sont mis dans la même classe car cela mobilise 1 seul A.E.S.H.

Un parent d'élève remercie le corps enseignant pour leur bienveillance et leur anticipation, concernant les élèves qui ont un PAP, et ce malgré l'absence de médecin scolaire.

A ce sujet, le principal précise que le médecin scolaire habituel a changé de secteur. Il est remplacé par un autre médecin qui a prolongé son congé parental.

En attendant, c'est le médecin du centre médico-social qui signe les PAP et les PAI. Cela prend donc plus de temps.

Mme Bernasconi indique que le médecin de famille est autorisé à signer les PAP, en suivant les préconisations faites par les spécialistes.

La séance est levée à 19h35.

Le Principal

Sylvain FERNANDEZ MALAVIEILLE



La secrétaire de séance

Corinne BONITO